

30 janvier 2007

07.112

Interpellation du groupe socialiste**Fermeture de la pédiatrie hospitalière des Montagnes neuchâtelaises**

Le Conseil d'Etat a choisi de fermer la pédiatrie hospitalière de La Chaux-de-Fonds afin de créer un seul centre pédiatrique hospitalier sur le site de l'Hôpital Pourtalès de Neuchâtel. Bien que cette décision s'inscrive dans un cadre global nouveau de "complémentarité" entre les régions, elle suscite des inquiétudes dans les Montagnes et pose les questions suivantes:

- Dans son communiqué, le Conseil d'Etat indique que des investissements doivent être entrepris à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Dans quels délais et de quelle importance?
- Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas défini, avant de délocaliser un service, une politique sanitaire globale avec une claire répartition des missions entre les sites?
- Au-delà des déclarations d'intentions, quelles garanties peut donner le Conseil d'Etat sur la pérennité des services de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, à savoir la pédiatrie ambulatoire, la maternité et l'ORL?

L'urgence est demandée.

Signataires: C. Kitsos, O. Duvoisin, M. Maire-Hefti, C. Bertschi, K. Coassin, D. Reinhard, A. Tissot-Schulthess, S. Müller Devaud, D. Schürch, B. Bois, O. Arni, François Cuche, G. Spoletini, M. Debély, P. Bonhôte, C. Borel, F. Montandon, P.-L. Denis, J.-N. Karakash, M. Giovannini, S. Vuilleumier, L. Renzo, A. Fischli et E. Flury.